



Bulletin n° 9
Novembre 2011

L'inFO du Privé

Académie de Nancy-Metz

24, rue du Cambout - BP 30229 - 57005 METZ Cedex 1
Tél. : 03.87.75.64.65 – Courriel : contact@fo-ens-prive-lorraine.org

Site Internet et contact : <http://fo-ens-prive-lorraine.org>

Éditorial

IL Y A URGENCE À STOPPER L'AUSTÉRITÉ

Mon salaire baisse (voir p 3), ma charge de travail augmente, mes conditions de travail se dégradent. Je revendique !

La « dictature » de la dette qu'on nous présente comme indépassable **n'est pas la nôtre**. La *règle d'or* qu'on veut nous imposer, **nous n'en voulons pas**.

Il est donc **URGENT** de **CONSTRUIRE** maintenant **LE RAPPORT DE FORCE** qui s'impose. Mais celui-ci ne se décrète pas, il s'organise, avec **des revendications claires et précises**.

C'est tout le sens de l'action que mènent **depuis le 1^{er} septembre** la Confédération Force Ouvrière et les Unions Départementales dont celles de l'académie Nancy-Metz. 40 meetings ont été organisés dans le pays jusqu'au 18 octobre, dont le temps fort a été la **journée du 20 septembre**.

Nous l'avons dit et redit, les journées d'action à répétition ne mènent à rien, surtout lorsqu'elles sont orchestrées par les appareils des mois à l'avance.

Que reste-t-il de la journée (CFDT-CGT-CFTC-CGC-SPELC) du 27 septembre dans l'enseignement ? Une journée cadennassée par les médias et aucune suite...

Pour la journée de mobilisation de l'intersyndicale permanente (CFDT-CGT-FSU-Solidaires-UNSA) du 11 octobre, il n'y a eu **aucun appel à la grève interprofessionnelle**, comme si le contexte ne s'y prêtait pas. C'est une volonté de détourner

l'ensemble des salariés de leurs intérêts primordiaux.

D'ailleurs les enseignants, les parents et l'ensemble des personnels de l'éducation n'ont pas attendu le 27 septembre et encore moins le 11 octobre. Dans les écoles, les collèges et les lycées, partout ils se sont mobilisés contre la suppression de postes, contre la réforme du lycée ou contre la mastérisation.

En région parisienne, **depuis le 6 septembre** ils se sont réunis en AG avec l'aide de leurs syndicats FO ; d'autres se sont rendus en délégation à l'inspection académique pour dire « **Non au saccage de l'école** ».

Le ministre Châtel ose dire : « *le métier aujourd'hui, ce n'est plus seulement faire cours* », et il invite les syndicats à réfléchir à « *l'évolution des missions* » (Le Parisien, 31 août). À **Force Ouvrière** nous avons réfléchi, Mr le Ministre, et nous disons **STOP À LA CASSE ! Rendez les 16 000 postes supprimés à la rentrée de 2011 et les 14 000 prévus en 2012.**

OUI, il y a urgence, OUI il faut revendiquer clairement...

- **L'urgence des salaires**, en augmentant le SMIC tout en répercutant cette augmentation sur les grilles des différentes branches. Il y a aussi urgence à augmenter le point d'indice dans la fonction publique et à généraliser la prime de transport.



- **L'urgence de l'emploi** : les milliards d'euros qui circulent sur les marchés financiers et qui alimentent la spéculation sont improductifs pour les populations, en France comme ailleurs. Il faut une politique de croissance de l'emploi.
- **L'urgence à défendre et à reconquérir les services publics** : la RGPP (révision générale des politiques publiques) ne cesse de supprimer des emplois (400 000 pour la seule fonction publique d'État depuis 2007). Elle crée des déserts ruraux, des vides sanitaires et entrave même le secteur privé. Les niches fiscales représentent 140 milliards d'euros par

an en moins pour les services publics. Quid de l'erreur ?

Il faut nous donner les moyens, dès maintenant, de construire ce rapport de force qui permettra de dire non au gigantesque plan social auquel les salariés du privé et du public sont confrontés depuis 2007/2008.

Il n'y a qu'un mot d'ordre :

« Grève interprofessionnelle reconductible jusqu'à satisfaction des revendications ».

Frédéric WARIN

On a voté **FO** dans la Fonction Publique

« A l'issue d'un scrutin inédit dans la Fonction Publique où plus de 3,2 millions de fonctionnaires et d'agents publics étaient appelés à voter, les premiers résultats confirment la progression de la CGT FORCE OUVRIÈRE. Devenue récemment la deuxième organisation dans toute la Fonction Publique, FORCE OUVRIÈRE poursuit son avancée partout : à La Poste (de 16,70 % à 18,36 %), dans la fonction publique de l'État (dans tous les ministères, FO consolide de plus sa représentativité dans les commissions administratives paritaires de corps) et dans la fonction publique Hospitalière. »

(Pascal PAVAGEAU, Secrétaire confédéral FO)

Plus particulièrement, chez nos collègues de l'Enseignement Public, qui votaient par correspondance du 13 au 20 octobre, FO progresse de 3%.

La signification de cette progression est on ne peut plus claire : s'il est un syndicat qui défend l'idée du service public, auquel, rappelons-le l'Enseignement privé sous contrat est « associé », c'est bien Force Ouvrière, et nos collègues l'ont compris.

Souhaitons que dans l'Enseignement privé, enseignants et personnels OGEC aient pris la mesure des effets catastrophiques de la RGPP et de la réforme CHÂTEL combinées, aussi bien que des sornioises manœuvres de ceux qui ont inventé cette nouvelle « usine à gaz » qu'est la reclassification des PSAEE et dénoncent maintenant la convention collective !

Destruction du service public sous prétexte de rembourser une dette qui est celle des banques plus que la nôtre, dont nous avons déjà plusieurs fois remboursé le capital et les intérêts, et qui arrange trop bien les accapareurs pour qu'elle disparaisse un jour, déstructuration du droit du Travail depuis 2008, tout cela est l'œuvre d'une même gestion néolibérale, à laquelle participent malheureusement les éternels aspirants à la co-gestion qui ont organisé avec le MEDEF et le gouvernement la nouvelle « représentativité » des syndicats. Qui commence dans certains secteurs à se retourner contre eux...

Souhaitons qu'ils en aient pris la mesure et en tirent les conséquences en soutenant le combat que FO continue à mener.

S'il fallait un dernier « signe » pour les décider, que pensez-vous de celui-ci : Bernard KUNTZ, président jusqu'au 5 janvier 2001 du SNALC-CSEN, le plus ancien syndicat de professeurs de lycée (Syndicat National Autonome des Lycées et Collèges), syndicat affaibli par la loi sur la représentativité, a annoncé le 11 juin qu'il rejoignait le SNFOLC (Syndicat National FO Lycées Collèges). Laissons-lui la parole : « Quand la loi sur la représentativité a été votée, j'ai pris conscience que le gouvernement voulait réduire le nombre de ses interlocuteurs pour fabriquer un syndicalisme manipulable, pour un dialogue social à sa botte...

Seule l'adhésion à une grande centrale ouvrière peut permettre de réaliser la synthèse entre les intérêts des personnels et la défense de l'école publique... Il n'y a qu'à FO, la seule organisation à avoir refusé de participer à l'opération sur la représentativité, que j'ai constaté une réelle capacité de résistance à la paupérisation et à la remise en cause du statut des fonctionnaires et donc des enseignants. Or c'est grâce à ce statut que l'École ne s'est pas effondrée malgré les réformes successives qu'elle a subies... » (FO Hebdo n° 2989, 25 mai 2011).

Jean-Claude Chenet

Frais de déplacements : Quand l'Éducation Nationale fait les poches de ses maîtres

Participer à la surveillance et à la correction des examens, ou encore faire passer des oraux, ou faire partie d'un jury d'examen, tout ceci fait partie de nos obligations de service, et ces tâches sont souvent intéressantes et enrichissantes.

Cependant, tout ceci a un coût qui n'est pas négligeable pour les enseignants « parmi les plus mal payés d'Europe » que nous sommes, et les frais afférents de déplacement et d'hébergement peuvent rapidement grever le budget personnel et familial des maîtres.

Une collègue m'a gentiment indiqué ses dépenses pour deux sessions d'oraux de langue dans une charmante bourgade bourguignonne (3 jours en mai, et une journée en juin) :

4 nuitées d'hôtel pour 265 €, 8 repas pour 160 € au bas mot, et 2 aller et retour de plus de 600 km (environ 240 € de frais). Total : 665 €, sans compter bien sûr les « faux frais » et les « à-côtés » que l'on peut difficilement comptabiliser. Soit la moitié de son salaire mensuel !

Si cette enseignante est mère célibataire, par exemple, elle devra sans doute se passer de vacances, et servir des pâtes tout l'été à ses enfants. Sans compter que les « restos du cœur » n'ouvrent que l'hiver !

Pour tout cela, donc, ma collègue touchera (peut-être un jour, mais quand ?) 45 € de remboursement par nuitée, et 15 € de remboursement par repas, soit 300 €.

Pour le Rectorat, peu importe que le lieu d'examens soit touristique et cher ! Peu importe que l'enseignant vienne par le train, et donc sans voiture, et qu'il soit obligé par le fait de choisir un hôtel en centre-ville, à des prix bien supérieurs aux 45 € remboursés !

Enfin, en ajoutant les frais de déplacement

(remboursement de 0,25 € par km) qui se montent à 300 €, ma collègue pourra espérer recevoir un jour un remboursement de 600 € maximum. Soit une perte pour elle d'environ 65 €. Ça va, elle ne s'en sort pas si mal !

Certes, par le passé, l'État a pensé à ses « pauvres enseignants » : le décret 90-437 du 28 mai 1990 (Titre V, article 50) avait prévu que l'enseignant pouvait réclamer au service des examens une avance sur ses frais d'hébergement et de déplacements, à hauteur de 75 % des frais prévisibles. C'était mieux que rien, mais encore fallait-il que l'enseignant reçoive sa convocation dans un délai raisonnable pour pouvoir établir un devis, l'adresser au service des examens, et attendre que l'agent comptable ait autorisé et effectué le virement... avant son départ. **Autant dire que c'était totalement impossible !**

Comme cette disposition scandaleusement généreuse était inapplicable et donc inutilisable, elle a été purement et simplement abrogée en 2006. Sans doute dans un souci de simplification des démarches administratives ?

Passons maintenant au plus sensible pour le Rectorat : le remboursement des frais :

Il n'y a pas de date de remboursement prévue, ni exigible. L'État vous remboursera quand il pourra. A tel point que dans certains établissements, des enseignants on dû menacer le service des examens de ne pas participer à des sessions d'examens s'ils n'étaient toujours pas remboursés de leurs frais de l'année précédente ! Et ça a marché, ils ont été remboursés de leurs frais (de leurs frais uniquement, pour les indemnités ils devront encore patienter).

Donc, 12 mois minimum ? Personne ne le sait...

Antoine Lerouvillois

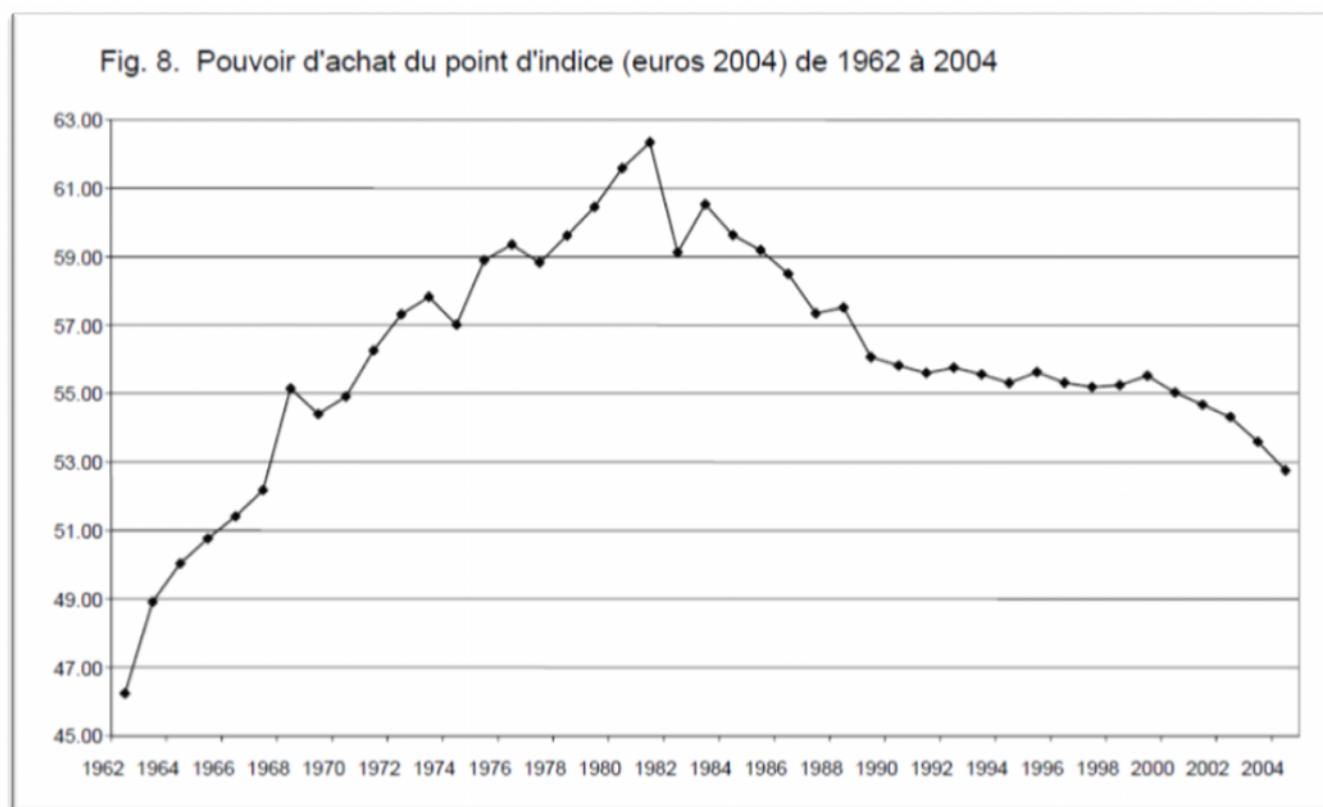
Pouvoir d'achat des enseignants : « peau de chagrin » ou « peau de balle » ?

En 1970, avec un niveau « Bac +3 », un enseignant débutant gagnait le double du SMIC. Aujourd'hui, avec un master « Bac +5 », il devra se contenter de 1,2 fois le SMIC. Si on considère que le SMIC a été réévalué à peu près correctement ces 40 dernières années, la perte de pouvoir d'achat pour les enseignants a donc été de 40 % !

Sans doute la réalité est-elle plus complexe à quantifier, du fait de l'existence de grilles indiciaires, et de la mise en place de l'ISO (2), mais si on se réfère à l'étude de trois économistes universitaires (1), « entre 1981 et 2004, les professeurs de collège et lycées et les universitaires ont perdu en moyenne 20 % de leur pouvoir d'achat (hors indemnités), tandis que les professeurs des écoles en perdaient 9 % ».

En effet, contrairement au SMIC, la valeur du point d'indice de la fonction publique n'est pas indexée sur la hausse des prix, et la valeur nette du point d'indice en net a baissé de 27 % depuis 1983 (3).

D'ailleurs, le graphique ci-dessous, extrait de l'étude citée précédemment (1), illustre mes propos à merveille, et vous pouvez continuer le tracé jusqu'à 2011 avec la même pente !



Tous les économistes vous diront que l'augmentation des salaires est indispensable pour relancer la croissance, et qu'avec une croissance inférieure à 2 % le chômage augmente mécaniquement.

Alors, on attend quoi ?

Antoine Lerouvillois

-
- (1) « Les traitements des enseignants français, 1960-2004 : La voie de la démoralisation ? » Étude réalisée par les professeurs d'économie suivants : Btissam Bouzidi (Université de Cergy-Pontoise), Touria Jaaidane (Université de Lille 1), et Robert Gary-Bobo (Université de Paris 1). La mise à jour de mars 2007 de cette étude est disponible au format pdf sur notre site Internet <http://fo-ens-prive-lorraine.org>
 - (2) ISO : Indemnité de suivi et d'orientation des élèves, versées aux enseignants de collèges et lycées
 - (3) La dernière et infinitésimale revalorisation de ce point d'indice (+ 0,5 %) remonte à juillet 2010, soit plus d'un an !